



LETTRE D'INFORMATIONS SPECIAL ACTUALITES DU FIPHFP

COLLOQUE DU FIPHFP DANS LE CADRE DE LA SEPH

Le lundi 14 novembre, le colloque régional du FIPHFP pour la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est déroulé à Saint Etienne à l'occasion du lancement de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Marc DESJARDINS a introduit cette matinée aux côtés de Gilles Vauquelin, directeur régional de la Caisse des Dépôts, et d'Evence Richard, Préfet de la Loire. Puis, la matinée a été organisée en trois tables rondes :

La première table ronde était consacrée aux spécificités régionales en matière d'emploi avec l'intervention de Philippe NICOLAS, directeur régional de la DIRRECTE, et au dispositif Handi-Pacte Fonction publique Auvergne-Rhône-Alpes avec l'intervention de Joël GROSTIN, Délégué Territorial Handicap du FIPHFP dans la région.

La deuxième table ronde consacrée à l'apprentissage a permis à des acteurs locaux du handicap et aux employeurs publics de témoigner de leur expérience :

- Le CFAS Auvergne, un centre de formation des apprentis spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap qui intègre ses équipes, en fonction des stagiaires, au sein des CFA de droit commun
- Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a témoigné de recrutements mis en œuvre dans de toutes petites communes
- Le Conseil départemental de la Loire développe depuis 2007 une politique ambitieuse de recrutement d'apprentis en situation de handicap

La troisième table ronde portait sur le télétravail et l'accessibilité numérique afin de faciliter le maintien dans l'emploi et l'insertion de personnes en situation de handicap :

- Les Hospices Civils de Lyon et le Ministère de la Défense ont exposé leurs solutions de télétravail mises en œuvre afin de maintenir des agents dans l'emploi
- Pôle emploi se consacre à l'accessibilité des sites et des applications métiers et l'adaptation des postes de travail

[Lien vers l'article du FIPHFP](#)

UN NOUVEAU PRESIDENT POUR LE FIPHFP

Le comité national du FIPHFP est l'instance de gouvernance du FIPHFP. Le mercredi 16 novembre après-midi, son nouveau président a été élu. Il s'agit de Dominique Perriot, représentant de la fonction publique hospitalière en sa qualité de Directeur de l'Institut du Val Mandé. Dominique Perriot succède à André Montané, président du FIPHFP depuis le 19 avril 2013. A l'occasion de ce comité national, Agnès DUGUET (1ère Vice-Présidente) et Florian GUZDEK (2ème Vice-Président) ont également été élus.

Le 9 novembre 2016, la composition du Comité local d'Auvergne-Rhône-Alpes du FIPHFP a été renouvelée :

1. Le préfet de Région ou son représentant, présidant le Comité
2. Trois représentants des services de l'Etat
 - Rectorat de la région académique : non désigné
 - Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant : Mme Mireille GOUYER (titulaire) et M. Jacques RIBOULET (suppléant)
 - Directeur de l'Agence Régionale de santé ou son représentant : Mme Christine GROUZELLE (titulaire) et Mme Karine MICHAUD (suppléant)
3. Trois représentants des employeurs de la fonction publique territoriale
 - Mme Sandrine CHAIX – Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (titulaire) et Mme Nicole VAGNIER - Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (suppléant)
 - M. Jean-Roger DURAND – Mairie de Largentière (titulaire) et Mme Sylvie LACHAIZE – Conseil départemental du Cantal (suppléant)
 - M. Marc BAIETTO – Mairie d'Eybens (titulaire) et M. Jean-Jacques ROZIER – Conseil départemental de l'Allier (suppléant)
4. Deux représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière
 - M. Hubert MEUNIER – Centre Hospitalier Spécialisé du Vinatier (titulaire) et M. Philippe FERSING Center Hospitalier de Montbrison (suppléant)
 - M. Nicole SAVALE Centre Hospitalier Universitaire de Clermont Ferrand (titulaire) et M. Yvan GILLET – Fédération Hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes (suppléant)
5. Neuf représentants du personnel
 - CGT-FO : Mme Marie-Anne PAYET (titulaire) et Mme Evelyne PAILLARD (suppléant)
 - FSU : M. Xavier GOURC (titulaire) et M. Blaise PAILLARD (suppléant)
 - UNSA : M. Franck PILANDON (titulaire) et Mme Sophie MUSSET (suppléant)
 - CFTD : Mme Danièle GARRAQUI (titulaire) et Mme Béatrice CONVERS (suppléant)

- CFE-CGC : M. Hugues THIBAUT (titulaire) et Mme Nathalie GUYON DE CHEMILLY (suppléant)
 - CFTC : M. David LEYRAT (titulaire) et Mme Danièle LOOMAS (suppléant)
 - Solidaires : Mme Nadine IROLLA (titulaire) et M. Gérard RAMBAUD (suppléant)
 - CGT : M. Didier MACHOU (titulaire) et Mme Nadine DELORT (suppléant)
 - FA-FPT : non désigné
6. Cinq membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées : non désignés actuellement.

L'ensemble de ces membres dispose d'une voix délibérative.

D'autres personnes assistent également au Comité local, sans voix délibérative :

1. Le directeur régional des finances publiques ou son représentant
2. Le directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant
3. Trois personnalités qualifiées désignées par le préfet de région en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap
 - M. Christian FUVEL, UNAFAM
 - M. Jean-Claude MONTAGNE, Coordonnateur du collectif départemental du Puy de Dôme pour l'inclusion des personnes en situation de handicap
 - M. Philippe BROUSSE, secrétaire général de CHEOPS Auvergne-Rhône-Alpes (réseau régional Cap emploi)

Le mandat exercé par les membres du Comité local court jusqu'au 31 décembre 2018.

LE PORTAIL E-SERVICES DU FIPHFP SE MODERNISE

Afin de mieux servir les employeurs publics, le portail e-services du FIPHFP se modernise dès 2017 avec un site internet plus performant, doté d'une interface plus ergonomique et d'outils simplifiant les démarches et les relations avec le FIPHFP.

Le déploiement de ces nouvelles fonctionnalités impose quelques adaptations pendant une durée limitée :

- **Concernant les demandes de financement des aides ponctuelles** : à compter du 1er octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017 inclus, seuls les dossiers soumis sur la base de factures acquittées pourront être déposés. Aucune demande de préfinancements sur devis ne pourra être reçue ni traitée.
- **Concernant les demandes de financement accessibilité aux locaux professionnels** : à compter du 1er octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017 inclus,

seuls les dossiers portant sur des travaux réalisés accompagnés des tableaux datés et certifiés pourront être déposés. Aucune demande de préfinancements sur devis ne pourra être reçue ni traitée.

- A compter du 1er décembre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017 inclus, le portail e-services sera inaccessible

Vous pouvez joindre à tout moment le FIPHFP pour vous renseigner et répondre à vos questions :

Par courriel : Eplateforme.Fiphfp@caissedesdepots.fr

Par tel : 01.58.50.99.33

EVENEMENTS A VENIR

Afin de vous familiariser avec les nouveautés du FIPHFP, le Handi-Pacte propose des ateliers thématiques territorialisés :

- Jeudi 8 décembre 14h-16h30 à Lyon
- Lundi 12 décembre 9h30-12h à Chambéry
- Mardi 13 décembre 14h-16h30 à Valence
- Jeudi 15 décembre 14h-16h30 à Saint Etienne

Veillez-vous rapprocher de Camille SIMON, chargée de mission Handi-Pacte, pour vous inscrire à un des ateliers : csimon@agir-h.org

